

Aider le réseau à se rééquilibrer en pratiquant l'effacement

Enerdigit vend au gestionnaire du réseau de la non-consommation d'électricité

Les exploitants de carrières sont les "fournisseurs" de cette entreprise nantaise qui leur propose des solutions dimensionnées à leurs besoins et à leurs contraintes. Les carrières sont des exploitations adaptées à la formule de l'effacement, constate le prestataire. Et elles y ont de plus en plus recours.

« **E**nerdigit vend de la "non-consommation" d'électricité. Nous sommes rémunérés sur notre capacité à créer du délestage », explique Bénédicte Pléau, directrice générale d'Enerdigit. « La mission principale d'Enerdigit, c'est d'aider le réseau électrique à se rééquilibrer. Nous nous appuyons sur des industriels qui ont la capacité de décaler de la consommation, complète Alexandre Cailleux, responsable commercial d'Enerdigit. Pour cela, Enerdigit est en relation avec RTE, l'organisme qui gère les lignes à haute tension, et qui est garant de l'équilibre du réseau. En quelque sorte, RTE est notre client et les industriels, parmi lesquels figurent des carriers, sont nos fournisseurs. »

Flexibilité

Les contrats d'effacement chez Enerdigit sont en constante progression. Aujourd'hui, environ 450 sites, détenus par 150 sociétés, ont contractualisé avec l'opérateur d'effacement.

Le BTP représente un bon tiers de ces sites, à 95 % des carrières de roche massive et alluvionnaires. « Les carrières ont la possibilité d'être flexibles et ont de la puissance à délester, poursuit Bénédicte Pléau. Ces clients ont un contrat d'électricité normal. Notre vocation n'a



« Nous connaissons le poids de l'énergie dans le coût de production du granulat et ce regard d'optimisation nous l'avons depuis des années. »

Bénédicte Pléau

pas pour objet de leur faire économiser l'énergie, mais de les rémunérer en contrepartie du délestage consenti. »

Les besoins de délestage sont inopinés, mais il y a statistiquement des moments où le réseau peut être tendu, surtout pour des raisons météorologiques, comme les périodes de grand froid. Peuvent s'y ajouter, en dehors de ces périodes, des problématiques de production.

Contractuellement, les jours d'effacement ne peuvent pas dépasser 25 par an, « mais ce n'est jamais arrivé », constate Bénédicte Pléau. Ces dernières années, les demandes d'effacement se sont situées entre 5 et 10 jours par an, pour des durées de 1 à 6 heures par jour. « Nos contrats peuvent comporter des clauses limitant les obligations de nos partenaires, poursuit la dirigeante. Elles fixent leur contrainte maximale : pas plus de 4 heures d'effacement par jour, par exemple, ou encore pas plus de 2 jours d'affilée. »

Les sites concernés sont prévenus par mail, ou par SMS, la plupart du temps la veille de la demande d'effacement. L'effacement est toujours opéré manuellement par le responsable local.

Contrats adaptés

« Les exploitants de carrières nous procurent leur contrat de fourniture d'électricité. Nous étudions avec eux leur procédé de fabrication, leur profil de consommation et leur contexte commercial, explique Alexandre Cailleux. Nous avons un rôle de conseil, fondé sur ces éléments, mais aussi sur la connaissance que nous avons de leurs confrères et, avec le recul, sur ce qui marche et ce qui ne marche pas. »

Les contrats passés par Enerdigit ont des durées diverses, d'une à plusieurs années.

Les contrats d'effacement chez Enerdigit sont en constante progression : environ 450 sites détenus par 150 sociétés ont contractualisé avec cet opérateur.



Les exploitants s'engagent à arrêter les machines qui ont été déterminées comme "effaçables". « Ils peuvent avoir besoin de laisser en fonctionnement une partie de leur installation, commente Alexandre Cailleux. Il leur faut souvent garder un peu de puissance pour leurs pompes à eau, les bureaux et le pont-bascule. »

Stratégies de groupe

« En fait, la clientèle des carrières est très adaptée à l'effacement, estime le responsable commercial, dans la mesure où ils peuvent utiliser leurs stocks pour ne pas perdre de chiffre d'affaires lors des arrêts de production. »

« De nombreux exploitants ont la culture de l'ancien système EJP, pour effacement jours de pointe, qui portait sur des journées entières, comme son nom l'indique, de 6 h à 22 h. Maintenant il ne s'agit que de quelques heures », poursuit-il.

Les groupes nationaux font appel aux services d'Enerdigit à parts égales avec les indépendants, de toutes tailles. « Nous construisons avec eux une offre d'effacement qui correspond à leurs besoins, explique Alexandre Cailleux. Ils peuvent avoir des stratégies différentes. Certains passent un accord national mais laissent les sites en déterminer les conditions. »

« D'un côté, nous avons un rôle majeur pour l'équilibre du réseau, de l'autre, avec l'augmentation du prix de l'électricité, l'effacement peut venir compenser un peu ce surcoût », commente la directrice générale. Enerdigit a de plus en plus de demandes spontanées.



« Nous construisons avec les exploitants de carrières une offre d'effacement qui correspond à leurs besoins. Ils peuvent avoir des stratégies différentes. Certains passent un accord national mais laissent les sites en déterminer les conditions. »

Alexandre Cailleux

« Beaucoup d'exploitants sont très contents de nos services et le bouche-à-oreille fonctionne », explique le responsable commercial. L'objectif 2023 pour Enerdigit était de continuer de présenter l'effacement à de nombreuses carrières et les engager dans ce mécanisme. C'est déjà bien amorcé. ■

hors série mines & carrières

Les hors-série au mensuel mines & carrières sont consacrés à des dossiers scientifiques, techniques ou thématiques ciblés sur les préoccupations de la profession, ainsi qu'à des articles dédiés à la géologie et au patrimoine.

Disponibles avec l'abonnement couplé à la revue mines & carrières, ces ouvrages sont également vendus au numéro.

Retrouvez
le bon de commande
sur le site de la Sim :
www.lasim.org

hors-série n° 23



format A4
84 pages

50 € TTC
hors frais de port

Guide de l'exploitant :
empoussiérage, dépoussiérage (3^e édition)
m&c n° 263 - octobre 2019

La qualité de l'air est reconnue par tous comme un enjeu majeur tant pour l'environnement que pour la santé. L'industrie extractive s'attache à maîtriser ses émissions de poussière afin de protéger ses collaborateurs comme l'environnement. Prévention des risques, amélioration continue des connaissances (programme d'études Emcair), partage des bonnes pratiques, sont autant d'actions portées par les professionnels de l'extraction et l'Unicem.

Aujourd'hui, la réactualisation de ce guide Sim met à jour les contenus techniques et opérationnels des nombreuses fiches qui rassemblent le savoir-faire en matière de prévention et de réduction des émissions de particules dans les carrières et leurs installations de premier traitement.

Société de l'industrie minérale

17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris - France - www.lasim.org
+33 (0)1 53 10 14 70 - contact@lasim.org

